



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CASIMIR
MRC DE PORTNEUF

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS DE PROMULGATION ET D'ENTRÉE EN VIGUEUR

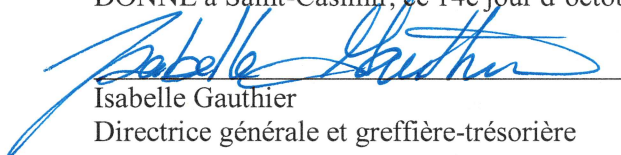
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Isabelle Gauthier, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE : Lors de la séance régulière tenue le 13 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 260-2026 modifiant le règlement numéro 254-2026 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la directrice générale et greffière-trésorière*, lequel entrera en vigueur le 14 octobre 2026.

Le présent règlement a pour objet de modifier l'article 4 sur la limite monétaire afin de hausser le pouvoir d'autoriser une dépense ou l'octroi d'un contrat à une valeur n'excédant pas un montant de 24 000 \$ taxes incluses;

Les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement ci-haut mentionné au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière pendant les heures d'affaires, au 220, boulevard de la Montagne à Saint-Casimir, QC G0A 3L0.

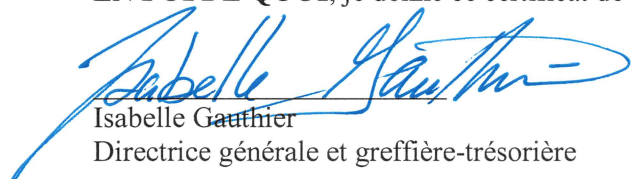
DONNÉ à Saint-Casimir, ce 14^e jour d'octobre 2026.

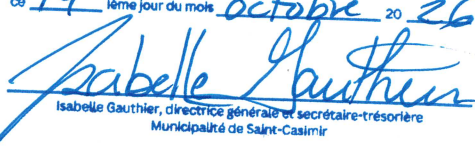

Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis public aux endroits ordinaires le 14 octobre 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.


Isabelle Gauthier
Directrice générale et greffière-trésorière

Copie certifiée conforme
ce 14^e jour du mois octobre 2026

Isabelle Gauthier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Municipalité de Saint-Casimir

